



CABINET DU HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE  
Bureau de la communication interministérielle

Nouméa, le 21 novembre 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **CONNAITRE SA SITUATION ELECTORALE EN UN CLIC AVEC « ELECTEUR-NC.FR »**

**Le haut-commissaire de la République, M. Laurent Prévost, a présenté ce jeudi le téléservice « [electeur-nc.fr](http://electeur-nc.fr) ».**

Ce site Internet développé sous la conduite du secrétaire général du haut-commissariat, M. Laurent Cabrera, permet à chaque électeur de vérifier sa bonne inscription sur les listes électorales en Nouvelle-Calédonie, et notamment sur la liste électorale spéciale pour la consultation.

Porté par le haut-commissariat qui a souhaité mettre en place un service similaire à celui offert aux autres électeurs français sur le site internet [service-public.fr](http://service-public.fr), le site a été développé par la Direction des systèmes d'information du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (DTSI). La DTSI est également responsable de la tenue du logiciel de gestion des listes électorales des mairies (SIGALE).

L'ISEE, qui assure la tenue du général des électeurs inscrits sur les listes électorales de la Nouvelle-Calédonie pour le compte du haut-commissariat est également partenaire de ce projet.

**Contact presse :**  
Charlotte Mannevy  
☎ 26 64 22 – 77 71 93  
@ : [charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr)

## ➤ **Fonctionnement du téléservice**

Le site Internet « [electeur-nc.fr](http://electeur-nc.fr) » permet aux électeurs ayant saisi leur nom, prénom et date de naissance de vérifier sur un ordinateur, **un smartphone ou une tablette** leur situation électorale, c'est-à-dire savoir sur quelle(s) liste(s) ils sont inscrits et dans quel bureau de vote.

Au fur et à mesure des périodes de révision des listes, les électeurs pourront voir évoluer les messages concernant leur situation : inscription sur la liste électorale générale provisoire, transfert en cours, inscription sur la liste électorale spéciale pour la consultation, électeur radié.

Les électeurs inscrits dans des communes insulaires verront également des messages spécifiques concernant les bureaux de vote délocalisés.

Avant le 31 décembre, les électeurs qui ne sont pas présents sur les listes sont invités à déposer un dossier d'inscription en mairie via des liens qui renvoient vers les pages dédiées sur le site [www.elections-nc.fr](http://www.elections-nc.fr) pour offrir des renseignements détaillés.

## ➤ **Campagne de communication**

Une campagne de communication de grande envergure, composée de spots TV, spots radio, affichage en 4x3 et sur les abribus, publicités sur Internet et relais important sur Facebook, débute ce jeudi 21 novembre et se terminera mi-décembre pour inciter l'ensemble des calédoniens à vérifier leur inscription sur les trois listes électorales et le cas échéant à s'inscrire dans leur mairie avant le 31 décembre.

Toutes les informations utiles aux électeurs de Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'un lien direct vers le téléservice, sont disponibles sur le site Internet [www.elections-nc.fr](http://www.elections-nc.fr).

### **Contact presse :**

Charlotte Mannevy

☎ 26 64 22 – 77 71 93

@ : [charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:charlotte.mannevy@nouvelle-caledonie.gouv.fr)